



Voiture d'occasion probleme après la vente de ma voiture

Par **Laurence Sigrist**, le **04/07/2018 à 21:07**

Bonsoir, j'ai besoin d'aide svp ! J'ai vendue une voiture d'occasions , il y a 2 semaines, voiture sans soucis en parfait état, ct ok, le propriétaire a essayé la voiture , a vérifié tout allait très bien, tout était parfait et quelques jours après il me dis qu'il a du mettre la voiture au garage pour un problème de clim, que le garagiste (qui est un ami a lui); lui a changé une durite et d'autres choses, soi disant la voiture aurait eut un choc et donc une facture de 800e. Pourtant j'ai roulé avec et la clim fonctionnait !!! Le jour suivant je recois un message avec un devis de 900e pour un problème de cache sous la voiture, des supports manquants ou cassés ! Mais Franchement je comprends rien. La voiture est d'occasion avec 65.000km. La personne me dit de payer les frais sous peine qu'elle porte plainte ! Mais que dois je faire ? Qu'elle facture je vais encore recevoir demain ? Je suis dépité !

Par **janus2fr**, le **04/07/2018 à 21:57**

Bonjour,

Déjà, rassurez-vous, il n'y a pas matière à plainte, vous n'avez pas commis d'infraction pénale (votre acheteur, comme beaucoup, ne sait pas de quoi il parle).

En tant que vendeur particulier, vous ne devez à votre acheteur que la garantie des vices cachés.

Un vice caché est un problème suffisamment grave pour empêcher l'usage du véhicule ou en réduire beaucoup l'usage. Il est donc loin d'être sur que les problèmes dont vous fait part votre acheteur puissent être qualifiés de vices cachés.

De plus, c'est à l'acheteur de démontrer que les problèmes existaient déjà au moment de la vente et qu'il ne pouvait pas les voir même après examen attentif et essai du véhicule. Ce qui doit être fait par un expert et non un "ami garagiste" !

Par **Laurence Sigrist**, le **05/07/2018 à 07:25**

Bonjour, merci pour votre réponse.

Je n'est pas de vices cachés sur la voiture , moi même je l'est achetée a une personne et j'ai roulée et fait les révisions quant il fallait ! Mais la clim je n'est pas touchée puisque je n'avais pas de problème de fonctionnement (le soucis a pu arrivé a n'importe quel moment je suppose , enfin je sais pas) , je suis harcelée par des sms des mails , parce qu'elle veut

annuler la vente. Mais je lui ai dit avant qu'elle aille faire réparer cela elle aurait dû me dire, la c'est réparé, et la prochaine réparation que je ne sais pas si c'est utile de réparer cela d'abord) va suivre. Moi le contrôle technique a été fait le monsieur a noté feux de brouillard mal réglés et un petit accro sur un pneu sans contre-visite donc. C'est un sacré stress parce que je n'est rien fait de mal. Merci à vous.

Par **janus2fr**, le **05/07/2018 à 07:57**

Déjà, si les réparations sont faites, votre acheteur ne peut plus rien demander au titre d'éventuels vices cachés. Une telle procédure ne peut se faire qu'en conservant le véhicule en l'état. À partir du moment où il y a eu réparations, toute expertise est impossible !

Vous n'avez donc aucune obligation d'accepter de payer quoi que ce soit pour ces réparations...

Et avertissez votre acheteur que s'il continue de vous harceler, c'est vous qui porterez plainte pour harcèlement (là, il y a bien matière à plainte).

Dites-lui que si il veut faire valoir le vice caché, qu'il passe par la justice, ce qu'il ne fera probablement pas...

Par **Visiteur**, le **05/07/2018 à 08:20**

Bonjour,

"Je n'est pas de vices cachés sur la voiture"... en fait vous n'en savez rien ! Puisque si vice il y a, il est caché !! Vice caché ne veut absolument pas dire que c'est vous qui le cachez ! Ça veut dire qu'il est caché pour tout le monde ! Suivez les conseils de Janus !

Par **Laurence Sigrist**, le **06/07/2018 à 07:01**

Bonjour, merci pour vos réponses ça me soulage, et je vais suivre vos précieux conseils, parce que j'ai vendu cette voiture en parfaite état ! J'ai été chez mon garagiste qui a regardé les factures (enfin c'est des bons avec des références écrites à l'ordinateur et d'autres griffonnés à la main) ! Les fiches il y a noté qu'il a dû recharger la clim et réparer un truc réfrigérant et 3h de main d'œuvre et que sous la voiture il manquait un cache de protection et un plastique je ne sais quoi, mon garagiste a dit mais c'est de l'esthétique ce n'est en aucun cas quelques chose d'utile c'est juste pour protéger, mais moi je l'est achetée et je ne savais même pas qu'il aurait dû avoir un cache la voiture a toujours très bien roulée sans ce cache. En plus la personne a dit qu'il y aurait une autre facture parce qu'il manque un petit plastique qui se trouve normalement devant sous les phares pour protection d'environ 4cm et qui fait tout le devant, mon garagiste a dit mais c'est pour faire joli quand elle l'a essayé avec son frère elle ne m'a pas du tout parlé de cela ! Une facture de 748€ l'autre 830€. La elle me dit que j'ai menti que je lui ai caché cela ! Mais elle aurait dû acheter une nouvelle voiture à ce compte là ! Je comprends plus rien quel histoire ! Merci beaucoup à vous !

Par **janus2fr**, le **06/07/2018 à 07:56**

Comme déjà dit, ces "détails" ne sont pas des vices cachés. Déjà parce que, pour certains, ils étaient visibles et surtout parce qu'ils n'empêchent pas l'usage normal du véhicule...

Par **Visiteur**, le **06/07/2018 à 08:48**

Chère Laurence, ne seriez vous pas un tantinet impressionnable ? Laissez la dire, vous envoyer ses factures, gardez tout et si jamais elle insiste ou devient plus véhémente, à votre tour portez plainte pour harcèlement !

Par **Laurence Sigrist**, le **06/07/2018 à 09:33**

Oui vous avez raison je crois, je vais suivre vos conseils merci pour votre aide !